



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du Lot

Direction départementale des territoires

**AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE CAHORS**

Unité procédures
environnementales

**DEMANDE D'AUTORISATION EN VUE DE LA CREATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN
PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

**PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN
PERMIS DE CONSTRUIRE.**

LE PREFET du LOT communique :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2012, il sera procédé, sur le territoire de la commune de CAHORS à une enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation préfectorale du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CAHORS lieu dit « Coste de Nouret ».

Cette enquête portera sur :

- l'autorisation au titre du permis de construire (R.421-1-R.421-2 du code de l'urbanisme).

Cette enquête publique conjointe se déroulera du **lundi 14 mai 2012 au vendredi 15 juin 2012 inclus** à la mairie de CAHORS.

M. Jean-Claude TANAYS, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Toulouse, en date du 16 janvier 2012.

Il recevra en personne les observations du public sur ce projet à la mairie de CAHORS :

- **le lundi 14 mai 2012 de 14h00 à 17h00,**
- **le jeudi 24 mai 2012 de 14 h00 à 17h 00 ,**
- **le mardi 5 juin 2012 de 14h00 à 17h00,.**
- **le vendredi 15 juin 2012 de 14h00 à 17 h00 ,**

Le dossier d'enquête de ce projet accompagné de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de CAHORS, **pendant au moins 31 jours consécutifs, du lundi 14 mai au vendredi 15 juin 2012 inclus**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CAHORS, siège de l'enquête.

Pour le Directeur départemental,
Le Secrétaire générale Adjoint


Emmanuel DUFOUR



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du Lot

Direction départementale des territoires

AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE CAHORS

Unité procédures
environnementales

**DEMANDE D'AUTORISATION EN VUE DE LA CREATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN
PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

**PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN
PERMIS DE CONSTRUIRE.**

LE PREFET du LOT communique :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2012, il sera procédé, sur le territoire de la commune de CAHORS à une enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation préfectorale du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CAHORS lieu dit « Coste de Nouret ».

Cette enquête portera sur :

- l'autorisation au titre du permis de construire (R.421-1-R.421-2 du code de l'urbanisme).

Cette enquête publique conjointe se déroulera du **lundi 14 mai 2012 au vendredi 15 juin 2012 inclus** à la mairie de CAHORS.

M. Jean-Claude TANAYS, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Toulouse, en date du 16 janvier 2012.

Il recevra en personne les observations du public sur ce projet à la mairie de CAHORS :

- **le lundi 14 mai 2012 de 14h00 à 17h00,**
- **le jeudi 24 mai 2012 de 14 h00 à 17h 00 ,**
- **le mardi 5 juin 2012 de 14h00 à 17h00,.**
- **le vendredi 15 juin 2012 de 14h00 à 17 h00 ,**

Le dossier d'enquête de ce projet accompagné de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de CAHORS, **pendant au moins 31 jours consécutifs, du lundi 14 mai au vendredi 15 juin 2012 inclus**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations éventuelles sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de CAHORS, siège de l'enquête.

Pour le Directeur départemental,
Le Secrétaire générale Adjoint

Emmanuel DUFOUR